

Procédure Recours

Si vous souhaitez formuler un recours, veuillez suivre la procédure indiquée ci-après en fonction de la situation :

Recours gracieux dans le cadre d'une procédure d'admission :

Rédigez votre courrier en l'adressant au Directeur de l'INSPE, 141 avenue de Colmar, 67100 Strasbourg
Envoyez-le par mail, au format PDF, en y joignant toutes les pièces que vous jugerez utiles, à l'adresse :
inspe@unistra.fr

L'objet devra respecter le format suivant : [Recours décision d'admission] préciser
année/mention/parcours et nom/prénom

(exemple : [Recours décision d'admission] M2 MEEF 1er degré Enseignement polyvalent, MARTIN Caroline)

Recours gracieux dans le cadre d'une décision de jury :

Rédigez votre courrier en l'adressant à :

Madame la Présidente de jury, Monsieur le Président de jury

s/c de Directeur de l'INSPE,

141 avenue de Colmar, 67100 Strasbourg

Envoyez-le par mail, au format PDF, en y joignant toutes les pièces que vous jugerez utiles, à l'adresse :
inspe@unistra.fr

L'objet devra respecter le format suivant : [Recours décision de jury] préciser mention/parcours et
nom/prénom

(exemple : [Recours décision de jury] MEEF 2d degré Enseigner les lettres, DUPONT Michel)

Pour tout autre objet :

Rédigez votre courrier en l'adressant au Directeur de l'INSPE, 141 avenue de Colmar, 67100 Strasbourg
Envoyez-le par mail, au format PDF, en y joignant toutes les pièces que vous jugerez utiles, à l'adresse :
inspe@unistra.fr

L'objet devra respecter le format suivant : [objet précis] et nom/prénom

(exemple : [Demande de précisions modalité d'affectations], MARTIN Caroline)